

● (1420)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**LES ALLOCATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question urgente, je propose, appuyé par le député d'Algoma-Est (M. Foster):

Que la Chambre exprime son désir que le projet d'augmentation des allocations aux anciens combattants soit approuvé le plus tôt possible.

M. l'Orateur: La motion proposée par le député aux termes de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Avec tout ce bruit, je ne suis pas certain qu'il y ait consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je vais m'assurer à nouveau qu'il y a unanimité.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je pense que la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion soit mise aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE CENTRE NATIONAL DES CONFÉRENCES**LA MISE À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIBÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Tom Cossitt (Leeds): Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, en conformité de l'article 43 du Règlement, une motion au sujet d'une conférence internationale qui a eu lieu récemment dans la ville d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Si nos vis-à-vis veulent bien se montrer patients, je vais lire cette motion.

Des voix: Non, non!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. Les deux côtés de la Chambre sont responsables de tout ce bruit. Pour se montrer juste, la Chambre doit laisser au député de Leeds la possibilité de présenter sa motion.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, avec l'appui du député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) la motion suivante:

Que le premier ministre dise à la Chambre qui a autorisé l'association internationale des libéraux de se réunir dans le centre national des

Centre national des conférences

conférences, si oui ou non le parti libéral du Canada remboursera le Trésor public des frais encourus par suite de cette utilisation, et si le gouvernement actuel a décidé de prêter dorénavant le centre national des conférences, aux frais des contribuables, aux mouvements politiques internationaux.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable premier ministre invoque le Règlement.

M. Trudeau: Il s'agit d'une question de privilège, monsieur l'Orateur. La Chambre s'intéresserait peut-être à en connaître la réponse si elle tient à ce que je la lui donne.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le très honorable premier ministre a inviqué le Règlement. Je ne suis pas certain que la Chambre tienne à l'entendre; si oui, il a la parole.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'interviens afin de calmer les craintes du député et lui dire que le parti libéral du Canada paie les dépenses en cause. Si les conservateurs voulaient jamais en faire autant, libre à eux.

M. Bell: Et la réponse à la deuxième partie de la question?

M. Cossitt: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je sais gré au premier ministre d'avoir tiré la situation au clair, mais ne conviendrait-il pas qu'il nous dise si les contribuables canadiens sont remboursés des frais de ses voyages en avion dans le monde entier à des fins politiques, pour des vacances et des réunions par-tout au Canada du parti libéral?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Vous êtes malade!

M. l'Orateur: A l'ordre. Un peu de silence, je vous en prie.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudrait-il se rasseoir? Je demande la collaboration des députés. S'ils veulent consacrer tout l'après-midi à des prétendus rappels au Règlement et la question de privilège, cela ne nous mènera à rien de bien constructif. J'exhorte les députés à permettre à la présidence de mettre en discussion l'article suivant. Le député demande la parole pour soulever la question de privilège.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'en ai pour environ cinq secondes...

Une voix: Malade, malade.

M. Cossitt: Je crois avoir un motif légitime pour soulever la question de privilège lorsque des députés comme le solliciteur général et le ministre des Approvisionnements et Services lancent de l'autre côté de la Chambre le cri: «Malade, malade» en pointant leur tête du doigt, comme ceci. Ce sont eux qui vont être malades après les élections, il vont être bien malades.